

L'intégralité des informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion aux téléservices TGAP et Télépaiement.

En cas d'inexactitude ou de formulaire incomplet, les services de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) seront dans l'impossibilité de traiter votre demande.

Cadre 1 – Informations relatives au bénéficiaire

Les informations demandées sont les suivantes :

- raison sociale de l'entreprise bénéficiaire du téléservice ;
- numéro SIREN ;
- numéro SIRET du payeur ;
- adresse de l'entreprise bénéficiaire du téléservice ;
- pays où est située l'entreprise ;
- courriel (adresse de messagerie électronique) de l'opérateur ;
- numéro de téléphone de l'opérateur.

Cadre 2 – Identification du signataire de la convention

Les informations demandées sont les suivantes :

- nom et prénom de la personne physique signataire de la convention ;
- qualité du signataire (président, directeur général, gérant, mandataire...) ;
- courriel (adresse de messagerie électronique de la personne signataire) ;
- numéro de téléphone auquel le signataire, responsable de la convention, peut être joint.

Cadre 3 – En cas de mandat

Vous devez remplir cette rubrique uniquement si vous déclarez et/ou réglez la TGAP pour le compte d'une société française dans le cadre d'un contrat de mandat.

Veillez cocher la case « Mandataire télédéclaration » si vous avez reçu un mandat pour déclarer la TGAP. Vous devez cocher la case « Mandataire télépaiement » si vous avez reçu un mandat pour régler la TGAP.

Cadre 4 – En cas de représentation fiscale d'une société étrangère

Vous devez remplir cette rubrique uniquement si vous êtes représentant fiscal pour une société redevable étrangère.

Vous devez cocher la case « Représentant fiscal ».

Cadres 5 et 8 – Nom du téléservice

Désigne le nom du téléservice auquel vous souhaitez accéder :

5 : TGAP

8 : Télépaiement

Pour le téléservice Télépaiement, le type de créances pour lesquelles la/les habilitations sont demandées : RAR TGAP.

Cadres 6 et 9 – Désignation des comptes à habiliter

Cette rubrique permet de désigner les comptes utilisateurs Prodou@ne auxquels un droit d'utilisation doit être attribué pour le téléservice TGAP et Télépaiement.

Pour cela, les informations suivantes sont nécessaires :

- nom et prénom de l'utilisateur du compte à habiliter ;
- identifiant du compte Prodou@ne (identifiant choisi par l'utilisateur lors de son inscription sur le portail) ;
- adresse de courriel (adresse mentionnée par l'utilisateur lors de son inscription sur le portail) ;
- type de droit à attribuer.

Type des droits utilisateur

Dans les téléservices TGAP et Télépaiement, il existe plusieurs types de droit. Les possibilités d'actions diffèrent selon le type de droit. Un même utilisateur peut avoir un ou plusieurs droits.

TGAP	
Droit	Permet à l'utilisateur de :
responsable	- créer une déclaration de TGAP - saisir une déclaration de TGAP - modifier une déclaration de TGAP - consulter une déclaration de TGAP - valider une déclaration de TGAP
contributeur	- saisir une déclaration de TGAP - modifier une déclaration de TGAP - consulter une déclaration de TGAP
consultation	- consulter une déclaration de TGAP

Télépaiement	
Droit	Permet à l'utilisateur de :
adhérer	- créer son adhésion et son (ses) mandats SEPA - consulter son adhésion - gérer son adhésion (modifier des données enregistrées, supprimer, recréer l'adhésion) - rechercher et consulter les historiques de son adhésion
télépayer	- rechercher des créances de type RAR TGAP à régler - constituer et gérer une liste de créances à régler - gérer la préparation d'un ou plusieurs ordres de paiement (créer/ consulter/ modifier/ supprimer) - consulter l'historique des créances de type RAR TGAP télépayées par prélèvement SEPA interentreprises - valider l'ordre de paiement

Cadres 7 et 10 – Désignation des comptes auxquels des habilitations doivent être retirées

Cette rubrique permet de désigner les comptes utilisateurs Prodou@ne auxquels un droit d'utilisation doit être retiré. Les informations demandées sont les mêmes que pour la désignation des comptes à habilitier (voir cadre 6 et 9).

Dépôt de la demande.

L'opérateur adresse une demande d'habilitation pour la société, auprès du service des douanes de Nice dont les coordonnées sont les suivantes : Bureau de Nice – 37 avenue Thiers BP 61459 – 06008 Nice Cedex 1.

Cette demande doit être rédigée en deux exemplaires originaux. Un des deux exemplaires est remis à l'opérateur validé par le bureau de Nice. Il fait office de justificatif de dépôt de la demande.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés, les informations demandées dans ce formulaire sont strictement nécessaires au traitement de votre demande d'habilitation au téléservice. Les services de la direction générale des douanes et droits indirects chargés de la gestion de ce service sont les seuls destinataires de ces données. En vertu des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ce droit peut être exercé auprès du bureau de douane destinataire du présent formulaire.